

BONDUELLE
Société en commandite par actions au capital de 56 942 095 €.
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

Villeneuve d'Ascq, le 18 décembre 2020

Communiqué

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Bonduelle du 17 décembre 2020, tenue à huis clos, a approuvé, sans modifications, l'ensemble des résolutions telles que proposées dans les projets de résolutions publiés.

En particulier, ont été adoptées les résolutions suivantes :

- la 3^{ème} résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice et à la fixation du dividende, actant d'une réfaction de 20% des ratios habituels de distribution du groupe permettant, en sus de celle concédée par les membres du Conseil de surveillance de Bonduelle SCA et les administrateurs de Bonduelle SA du même pourcentage sur leurs rémunérations, d'abonder à un fond de solidarité envers les collaborateurs en difficulté dans le contexte de crise sanitaire.

En conséquence le dividende s'élèvera à 0,40€ par action. Le détachement du coupon interviendra le 5 janvier 2021 et le paiement du dividende sera effectué le 7 janvier 2021.

- les 4^{ème} et 5^{ème} résolutions, renouvelant Messieurs Jean-Michel Thierry et Matthieu Duriez en tant que Membres du Conseil de Surveillance.

- la 16^{ème} résolution relative à une délégation de compétence donnée à la Gérance lui permettant l'ouverture du capital de la Société aux partenaires agricoles du groupe.

- la 20^{ème} résolution actant de l'inscription de la raison d'être de la société dans les statuts de la société comme suit :

- Raison d'être

« La raison d'être de la société est de « **Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète** ».

La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le (ou les) Gérant(s), s'engage(nt) à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement. »

Au cours de cette Assemblée, la Direction générale du groupe a également répondu aux questions posées par les actionnaires, et développé les engagements du Groupe visant à générer à la fois performance économique et impact positif pour la Société, l'alimentation, les Hommes et l'environnement.

L'enregistrement de cette Assemblée Générale, ainsi que les résultats des votes des résolutions et les réponses aux questions écrites peuvent être consultés sur le site www.bonduelle.com.

La Gérance.